



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 110 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a soumises précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 110 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/57/639.

2. Pour poursuivre l'examen du point 110 de son ordre du jour, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Le rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies¹;

b) Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice terminé le 30 juin 2002 (A/57/416/Add.2);

c) Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/772, par. 7 à 18).

3. La Commission a repris l'examen de la question à ses 46e, 47e, 48e et 56e séances, tenues les 5, 7 et 8 mai, et le 4 juin 2003. Les déclarations et observations formulées au cours du débat sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.46 à 48 et 56).

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 et rectificatif (A/57/5 et Corr.5), vol. II.



II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.84

4. À la 56e séance, tenue le 4 juin, le représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses relatives à la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/57/L.84).

5. À la même séance, la Commission a adopté, sans le mettre aux voix (voir par. 6), le projet de résolution A/C.5/57/L.84.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies², la section y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour cet exercice⁴,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002⁵;

2. *Prend note* des observations et souscrit aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport⁶;

3. *Prend note également* des observations et souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ qui concernent le rapport du Comité des commissaires aux comptes;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes pour la qualité de son rapport et la présentation simplifiée qu'il a adoptée;

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 et rectificatif (A/57/5 et Corr.5), vol. II.

³ A/57/772, par. 7 à 18.

⁴ A/57/416/Add.2.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 et rectificatif (A/57/5 et Corr.5), vol. II, chap. V.

⁶ Ibid., chap. II.

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2002⁴;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le contrôle interne des opérations de maintien de la paix soit amélioré, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées à l'audit;

7. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à l'application intégrale des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des recommandations connexes du Comité consultatif, rapidement et en temps utile;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session le rapport du Bureau des services de contrôle interne mentionné au paragraphe 26 du rapport du Comité des commissaires aux comptes⁶.
